

# AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE – ANNEXE 1 – REFERENTIEL PROFESSIONNEL

## I.1 – DEFINITION DE LA PROFESSION ET DU CONTEXTE DE L'INTERVENTION

L'aide médico-psychologique (A.M.P.) exerce une fonction d'accompagnement et d'aide dans la vie quotidienne.

A ce titre, il intervient auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes en situation de handicap (que la déficience soit physique, sensorielle, mentale, cognitive, psychique, résulte d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant). Il peut également intervenir auprès de personnes dont la situation nécessite une aide au développement ou au maintien de l'autonomie sur le plan physique, psychique ou social.

Le rôle de l'A.M.P. se situe à la frontière de l'éducatif et du soin. Il prend soin des personnes par une aide de proximité permanente durant leur vie quotidienne, en les accompagnant tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale et de loisirs.

A travers l'accompagnement et l'aide concrète qu'il apporte, l'A.M.P. établit une relation attentive et sécurisante pour prévenir et rompre l'isolement des personnes et essayer d'appréhender leurs besoins et leurs attentes afin de leur apporter une réponse adaptée. Il a un rôle d'éveil, d'encouragement et de soutien de la communication et de l'expression verbale ou non.

Par le soutien dans les gestes de la vie quotidienne, l'aide médico-psychologique participe donc au bien-être physique et psychologique de la personne. Il contribue également à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social par la lutte contre l'isolement, le maintien des acquis et la stimulation des potentialités.

L'A.M.P. intervient au sein d'équipes pluri-professionnelles. Selon les situations, il travaille sous la responsabilité d'un travailleur social ou d'un professionnel paramédical. C'est ainsi qu'il seconde suivant les structures ou au domicile et selon les circonstances, un éducateur, un animateur, un infirmier, un kinésithérapeute,...

La profession d'aide médico-psychologique constitue une première qualification de la filière éducative.

On recense environ 22 000 aides médico-psychologiques (données DREES 1998) employés dans des structures publiques, privées et associatives.

Leurs principaux secteurs d'intervention sont dans des institutions telles que notamment :

- Maisons d'accueil spécialisées (MAS),
- Instituts médico-éducatifs (IME),
- Instituts d'éducation motrice (I.E.M.)
- Instituts accueillant des enfants handicapés dépendants,
- Foyers d'hébergement pour adultes handicapés, Foyers de vie,
- Foyers d'accueil médicalisés,
- Foyers occupationnels pour adultes (FOA),
- Centres d'aide par le travail (CAT),
- Foyers d'insertion et de transition (FIT),
- Maisons de retraite,
- Services de long séjour,
- Etablissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD),
- Centres hospitaliers spécialisés (CHS),
- Hôpitaux psychiatriques,
- SSIAD et services polyvalents d'aide à domicile
- Institutions sociales ou éducatives (CHRS, MECS...)